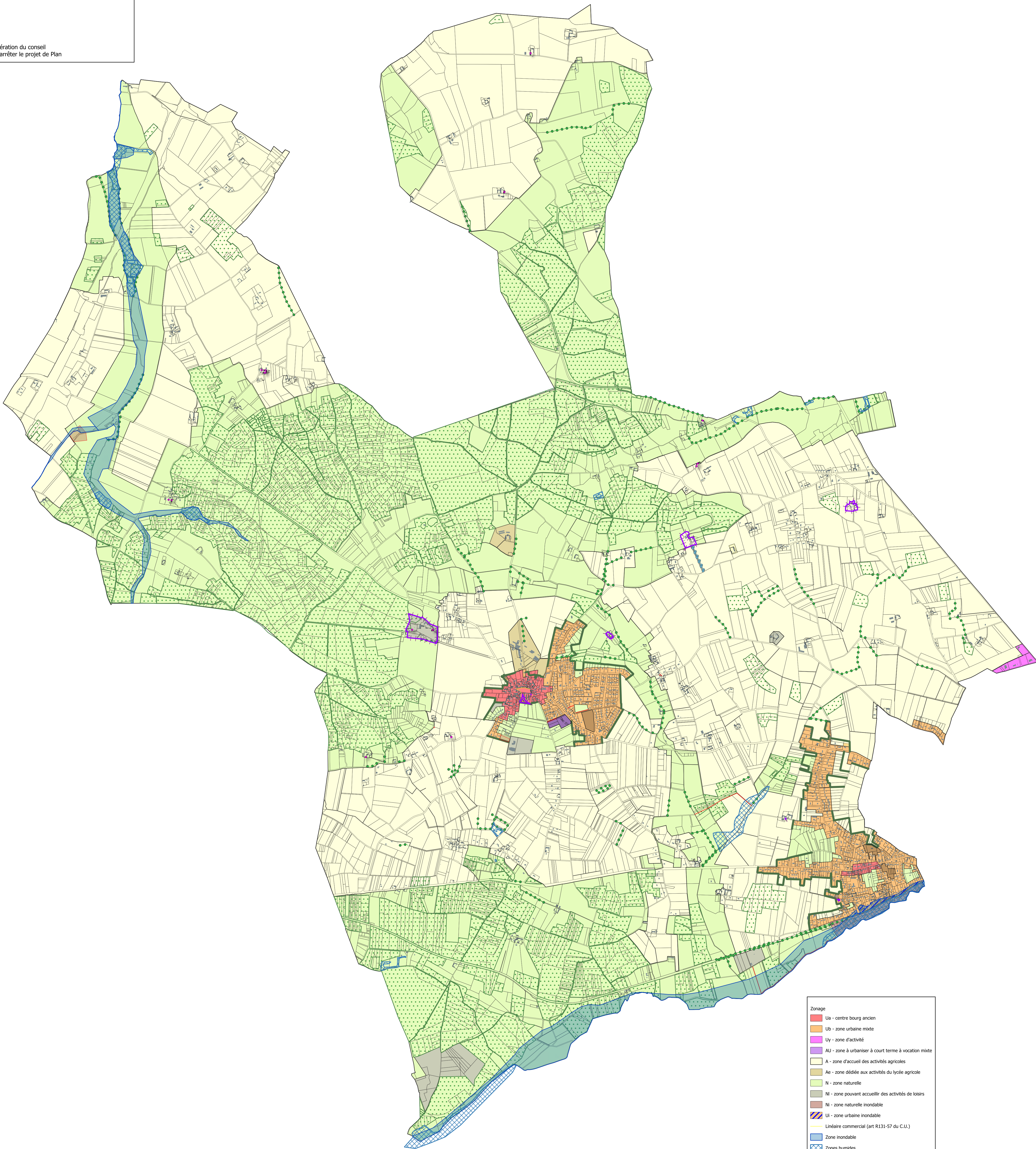
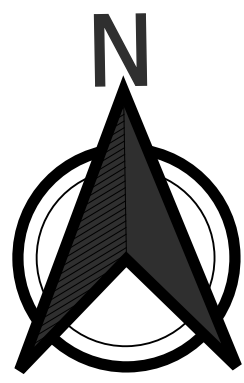


COMMUNE DE THURE
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du xxxx, décidant d'arrêter le projet de Plan
Local d'Urbanisme
Dominique Chêne
Maire



- Zonage
- Ua - centre bourg ancien
 - Ub - zone urbaine miée
 - Uy - zone d'activité
 - AU - zone à urbaniser à court terme à vocation miée
 - A - zone d'accueil des activités agricoles
 - Ae - zone dédiée aux activités du lycée agricole
 - N - zone naturelle
 - NI - zone pouvant accueillir des activités de loisirs
 - NI - zone naturelle inondable
 - UI - zone urbaine inondable
 - Linéaire commercial (art R131-57 du C.U.)
 - Zone inondable
 - Zones humides
 - 138. Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Espaces boisés classés (art.113-1 du C.U.)
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Emplacements réservés
 - Patrimoine bâti protégé au titre de l'article 151-19
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Hauts à préserver
 - article 151-19 du C.U.
 - article 151-23 du C.U.
 - Lisière urbaine



Echelle plan général : 1/15000
Echelle plan bourg et quartier Besse : 1/5000

Bourg

Quartier Besse

